

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 11**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

---

**OBJET**

Domaine départemental de Caireval - Assiette, dévolution et destination de coupe non réglées de l'exercice 2016.

---

**Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire  
DFEN - Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux  
164.85**

## **PRESENTATION**

Le Département est propriétaire du domaine départemental de Caireval sur la commune de Rognes.

Ce domaine d'une surface globale de 200 hectares environ est principalement composé d'une surface boisée et bénéficie du régime forestier.

Sur proposition de l'Office National des Forêts (ONF), la réalisation d'une coupe de taillis dans la parcelle forestière n°9 et de coupes de taillis en balivage (sélection des plus beaux arbres afin de favoriser leur croissance optimale) sont souhaitables dans les parcelles forestières n°7, 8, 10 et 12.

## **OBJET DU RAPPORT**

Le présent rapport vise à :

- recueillir l'approbation de l'assemblée délibérante sur l'assiette de ces coupes non réglées.
- valider la dévolution et la destination à donner aux produits qui en seront issus dans les parcelles forestières n°7, 8, 9, 10 et 12.

L'ONF procédera à la vente de ces coupes de bois selon les procédures en vigueur sous forme de ventes publiques par appel d'offres, ou de gré à gré.

## **INCIDENCE FINANCIERE**

Une recette non encore évaluée sera perçue par le Département et versée au programme suivant :

<b>Programme</b>	<b>IB</b>	<b>Montant</b>
10493	70-738-7022	à évaluer

## **PROPOSITION**

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur la réalisation de ces coupes.

Considérant les éléments ci-dessus exposés, il vous est proposé :

- de prendre acte des éléments contenus dans le rapport ;
- d'approuver le présent rapport ;
- de m'autoriser à signer tous documents afférents à la réalisation des opérations de vente.

Au bénéfice de ces considérations, et sur proposition de Madame la Déléguée aux Domaines Départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL